

REGLEMENT DE L'EPREUVE

! ART.1 :

Le **14 mai 2022** l'**A.C.U.Q.G** organise une course à pied et une marche nordique dans le golf de Saint Etienne intitulée

« Run'inGolf »

Les départs seront échelonnés entre 15h 30 et 16h 30.

Pour la course à pied deux parcours sont proposés :

- **6km chrono ou open**

- **12km chrono (2 tours de 6Km)**

- **1,3km marche nordique en solo ou relais en binôme sur une boucle pendant 1h 30.**

Le départ et l'arrivée sont prévus dans l'enceinte du golf de Saint Etienne.

L'itinéraire sillonne le golf en évitant les « green » et les « bunkers ».

Il est demandé de ne rien jeter sur le parcours.

! ART.2 :

Cette épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non licenciés âgés d'au moins 16 ans et ceci en fonction des courses définies à l'article 7.

Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs.

Pour le 6km open les enfants sont admis sous la responsabilité d'un parent participant.

L'organisation, assurée par les membres de notre association, comprendra un poste de ravitaillement

! ART.3 :

Le parcours sera balisé. Des commissaires de courses, seront présents tout au long de la course.

La Marche Nordique sera encadrée par des Signaleurs vérifiant les allures, il n'y aura pas de pénalités mais juste des rappels.

Association du Cercle d'Union du Quartier Gaillard

25, rue Penel

42000 Saint-Etienne

Tél.: 04 77 47 19 72

ART.4 :

La sécurité des coureurs sera assurée par la présence d'une équipe médicale. Une assurance en responsabilité civile a été souscrite. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

! **ART.6 :**

En cas de force majeure (intempéries.), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours, modifier les barrières horaires, les parcours, ou annuler les épreuves.

! **ART.7 :** Loi du 23 Mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs s'applique à la **6km chrono et à la 12km chrono.**

« La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation :

Soit d'une licence athlétisme compétition, Athlétisme entreprise, Athlétisme running, athlétisme santé loisir ou d'un « pass'J'aime Courir » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition ou de de l'athlétisme en compétition.

Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou L'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou sa photocopie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Association du Cercle d'Union du Quartier Gaillard

25, rue Penel

42000 Saint-Etienne

Tél.: 04 77 47 19 72

Les pratiquants d'autres sports seront acceptés à condition qu'ils présentent une licence où est mentionnée la pratique de leur sport en compétition

Les certificats médicaux mentionnant la pratique d'un sport (cyclisme, natation...) même en compétition ne seront pas acceptés.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Une équipe médicale sera présente dans l'enceinte du golf pendant toute la durée de l'épreuve.

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à la disposition de l'organisation.

Pour les épreuves de **marche nordique**, la **licence est exigée ou un certificat médical autorisant la pratique de la marche nordique en compétition**

Pour l'épreuve **6km open** aucun justificatif n'est demandé

! **ART.8 :**

Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard avec puce récupérable à l'arrivée pour chronométrage
- Un tour de cou Run in Golf
- Ravitaillements
- 1 Euro pour L'association Coeur de Sed

Les inscriptions pourront se faire à l'avance sur le site « La run'in Golf » ou chez notre partenaire Terre de Running, 44 rue de Terrenoire à St Etienne :

Les frais d'inscription sont définis de la façon suivante :

- 6 km chrono ou open	8€
- 12km chrono	8€
- Marche nordique solo	8€
- Marche nordique binôme	10€

Annulation :

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer :

Au magasin terre de running Montplaisir Saint Etienne le vendredi 13/05/22 de 11h à 19h et le samedi de 9h à 12h

Le jour de la course au Golf à partir de 13H

Sur présentation de la licence sportive ou du certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course pied en compétition ou la marche nordique + une pièce d'identité.

! **ART.9 :**

Catégorie Femmes / Hommes

Elles sont celles de la F.F.A et concernent la saison sportive qui débute le 1/1/2022 pour se terminer le 31/12/202, Des lots seront décernés aux vainqueurs des catégories

Marche Nordique

Des Lots seront décernés aux meilleurs des catégories Solo Homme/Femme, meilleur binôme 100% Femme/Homme et meilleur mixte

! **ART.10 :**

L'association reversera à Coeur de Sed **1 Euros** par participant payant son inscription et **0,20cts** par tour effectué par les marcheurs Nordique

! **ART.10**

Chaque participant autorise les organisateurs des épreuves « Run'in Golf » édition 2022 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'une des épreuves Run'in Golf édition 2022, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée .

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.



Association du Cercle d'Union du Quartier Gaillard
25, rue Penel

42000 Saint-Etienne

Tél.: 04 77 47 19 72